



PROTOCOLE SANITAIRE :

Eté 2021

Actualisé le : **24 juin 2021**

Réalisé par : **Service Jeunesse & Sports**

A l'heure actuelle, voici les changements et protocoles sanitaires relatifs à la reprise des accueils collectifs de mineurs avec et sans hébergement à compter du début des vacances scolaires d'été 2021.

Ces protocoles sont susceptibles d'évoluer durant l'été, cependant les grands principes sont les suivants :

- Sécurité
- Contrôle
- Traçabilité
- Maintien d'une offre de loisirs éducatifs de qualité

Accueils collectifs de mineurs avec hébergement : Colonie (6-11 ans) et les 11/14 *(Protocoles de chaque hébergement, disponibles à la demande)*

Il est recommandé que les mineurs et le personnel encadrant effectuent un test PCR, réalisé moins de 72 h avant de départ.

Nombre de mineurs et activités :

- Fixé par l'organisateur en tenant compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières
- Constitution de « sous-groupes » pour toute la durée du séjour, dans la mesure du possible
- Lors d'échange de matériels (ballons, jouets), une désinfection sera effectuée quotidiennement
- La distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents
- La pratique d'activités physiques et sportives est autorisée au sein des sous-groupes

Protocole sanitaire covid-19 :

- Référent covid-19 sous l'autorité du directeur du séjour
- Nettoyage approfondi des locaux à minima une fois par jour
- Prise de température par les responsables légaux du mineur avant le départ. En cas de symptômes ou fièvre (38°), l'enfant ne doit pas prendre part au séjour et ne pourra y être accueilli
- Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un enfant doit conduire à son isolement. L'organisateur doit assurer un lien, sans délais, avec la famille permettant le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé. L'enfant ne pourra donc pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM.
- Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'accueil. En cas d'accès, ils doivent être munis de masques

Conditions d'hébergement, de transports et de restauration :

- Le nombre de lits par chambre ou en cas d'hébergement sous tentes, devra permettre le respect des règles de distanciation physique (1 mètre). En cas d'impossibilité les mineurs peuvent être couchés tête-bêche.

- Le transport doit respecter la distanciation physique entre les groupes voyageant ensemble et le port du masque est obligatoire pour les encadrants et mineurs dès 6 ans
- Lors du repas, une distanciation de 2 mètres entre les enfants de groupes différents est requise

Le port du masque :

- Masque grand public filtration supérieure à 90% ou chirurgical obligatoire pour tous dès 6 ans dans les espaces clos. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs
- 4 masques / jour fournis par les familles pour toute la durée de l'accueil

Accueils collectifs de mineurs sans hébergement : Récampado (3/6 ans et 6/11 ans) et les 114 semaines d'activités

Nombre de mineurs et activités :

- Fixé par l'organisateur en tenant compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières
- Le brassage entre mineurs provenant d'écoles différentes, doit être limité
- Lors d'échange de matériels (ballons, jouets), une désinfection sera effectuée quotidiennement
- La distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents
- La pratique d'activités physiques et sportives est autorisée au sein des sous-groupes

Protocole sanitaire covid-19 :

- Référent covid-19 sous l'autorité du directeur du séjour
- Nettoyage approfondi des locaux à minima une fois par jour
- Prise de température par les responsables légaux du mineur avant l'accueil. En cas de symptômes ou fièvre (38°), l'enfant ne pourra y être accueilli
- Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un enfant doit conduire à son isolement. L'organisateur doit assurer un lien, sans délais, avec la famille permettant le retour du mineur dans le respect des prescriptions des autorités de santé. L'enfant ne pourra donc pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un ACM.
- Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'accueil. En cas d'accès, ils doivent être munis de masques

Conditions de transports et de restauration :

- Le transport doit respecter la distanciation physique entre les groupes voyageant ensemble et le port du masque est obligatoire pour les encadrants et mineurs dès 6 ans
- Lors du repas, une distanciation de 2 mètres entre les enfants de groupes différents est requise

Le port du masque :

- Masque grand public filtration supérieure à 90% ou chirurgical obligatoire pour tous dès 6 ans dans les espaces clos. Il n'est pas requis dans les espaces extérieurs
- 4 masques / jour fournis par les familles pour la journée